



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

*Discours de Mme JEANNERET
Présidente d'Yvelines Environnement*

*Inauguration de l'exposition
À la Bergerie Nationale de Rambouillet
Jeudi 6 Juillet 2017*

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Chers Enseignants, Chers Amis,

Je ne saurai commencer mon discours sans vous remercier d'être venus nombreux à l'inauguration de l'exposition des œuvres réalisées par les enfants de notre département, sous l'impulsion de leur enseignants ou éducateurs.

Un tout particulier remerciement à Monsieur Marc ROBERT, Maire de Rambouillet, qui nous fait l'honneur, malgré un emploi du temps très chargé, d'inaugurer cette exposition, ainsi qu'à Monsieur Roland DELON, Directeur de la Bergerie Nationale.

En 1750, Buffon écrivait déjà : "*l'Homme n'est-il pas l'espèce la plus nuisible de toutes*". Bien des années plus tard, Umberto Eco approfondissait la réflexion en évoquant : "*le processus de destruction de l'environnement a commencé avec l'invention du feu et, plus loin encore, avec le premier coup porté sur un silex pour en modifier la forme.*" (Entretiens sur *La fin des temps*).

L'anathème en forme de paradoxe existentiel étant lancé, "*l'homo sapiens*" commença à cogiter : **comment concilier nuisances et qualité de vie ?**

Or, déjà sous l'Ancien Régime, des textes ont été promulgués, indiquant que "*les établissements qui répandent une odeur insalubre ou incommode seront soumis à autorisation*", d'abord à l'échelon local, car il s'agissait de protéger la santé des habitants, puis national sous l'Empire : ordonnance de 1806 du Préfet de Police de Paris, puis décret impérial de 1810 étendant le système à tout le pays.

Sans doute n'y avait-il pas encore une véritable prise de conscience, et il faudra l'apparition et le développement de l'ère industrielle ainsi que l'explosion démographique pour que celle-ci émerge réellement en règles et en codifications diverses.

Ce bref rappel historique n'est qu'un "clin d'œil" permettant de voir le chemin parcouru.

- L'environnement n'est plus une simple annexe de la santé publique. Il est devenu le patrimoine commun de la Nation, qu'il faut transmettre aux générations futures : il faut donc le gérer de façon économe, oserai-je dire de façon « durable » traduisant ainsi le mot qui fit son apparition à la fin du XXe siècle, sans toutefois rendre compte de toute l'étendue du concept.
- Dans cet esprit, toute activité humaine, consommatrice de biens ou d'énergie, prélève sur ce patrimoine commun ce qui lui est nécessaire pour s'exercer ; il est donc impératif de restituer ce que l'on a pris : filtrer l'air qu'on a pollué, épurer l'eau qu'on a consommée, éliminer les déchets que nous produisons en grande quantité, notamment ceux générés par les nouvelles technologies etc....

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z

Il semble, aujourd'hui, qu'un consensus général se dégage sur ce point, qu'il s'agisse des élus, des ministères, des associations ou des industriels. Les acteurs économiques, je ne le dirai jamais assez, sont de véritables parties prenantes dans ce mouvement. Aussi, je ne peux que souligner pour m'en



féliciter la qualité des liens entre autres tissés avec la CCI Versailles-Yvelines la SNCF, SEOP, comme l'ensemble des grandes entreprises qui traduisent de manière concrète la volonté d'avancer sur une voie de progrès en préférant le partenariat à l'antagonisation. Cette démarche qui est celle d'Yvelines environnement n'a de sens que pour autant qu'elle soit partagée avec tous les acteurs concernés et qui expliquant que nous avons le soutien de tous, sans oublier bien sûr l'appui des ministères, afin de créer ce Cycle d'Éducation à l'Environnement qui permet aux jeunes de 5 à 15 ans, depuis de nombreuses années, d'avoir une réflexion autour de l'ensemble des thèmes concernant notre environnement.

Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour y participer.

Je me réjouis aussi que, grâce à la participation active des ministères de l'Éducation nationale et de la Cohésion sociale, **597 écoles, 138 collèges et environ 300 accueils de loisirs** soient au cœur de notre projet dont la finalité méritera encore 25 ans d'efforts : donner aux jeunes les moyens d'être des éco-citoyens à part entière.

Merci de votre attention et je vous invite à nous retrouver autour du buffet dans la joie et l'amitié.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z